



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 92804

Texte de la question

M. Yves Nicolin alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inégalité territoriale inacceptable créée par la suppression de classes bi-langues en province alors qu'elles sont toutes maintenues à Paris. Cette discrimination territoriale bafoue les principes républicains d'égalité et de mérite auxquels les français sont attachés. Les élèves de communes rurales ne disposeront bientôt plus des mêmes conditions à l'éducation que leurs camarades parisiens. Les classes bi-langues représentent par ailleurs un des leviers principaux de l'ascension sociale pour les jeunes issus de familles modestes. En conséquence, il lui demande de rétablir sans délai les classes bi-langues partout sur le territoire pour préserver le mérite, l'égalité des chances et mettre fin aux discriminations territoriales qui se profilent.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92804

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 920

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)